



Val de Sioule

RETOUR AUX SOURCES



MARQUE DE DESTINATION
CHARTRE PARTENARIALE



Chez nous,
il n'y a pas de réseau,
mais DES réseaux !

*Vous souhaitez devenir partenaire de
la marque Val de Sioule ?*

Nous vous en remercions !

QUEL EST LE RÔLE DE LA MARQUE ?

- Elle nous positionne : en déterminant les atouts uniques de notre territoire, ceux qui nous distinguent des autres destinations
- Elle exprime notre ambition : en partageant des éléments de langage et une iconographie qui forgent notre identité singulière
- Elle nous fédère : en générant un sentiment de fierté et d'appartenance puissant autour d'un message attractif et positif

SUR QUELS SUPPORTS S'APPUIE-T-ELLE ?

- Le guide de marque
- La charte graphique
- La charte partenaire et ses conditions générales d'utilisation

Elle est utilisable par tous les acteurs touristiques qui souhaitent promouvoir le Val de Sioule dès lors qu'ils respectent les critères d'éligibilité.

En signant la charte, le partenaire touristique s'engage à être partenaire de la marque Val de Sioule et à en être un relais amplificateur.

6 bonnes raisons

D'ÊTRE PARTENAIRE DE LA MARQUE



#1 REVENDIQUER

votre fierté d'être acteur du Val de Sioule.



#2 NOURRIR

l'esprit communautaire du Val de Sioule.



#3 VOUS INSCRIRE

dans une communication collective intra Val de Sioule, mais aussi au-delà des frontières.



#4 DONNER

à vos produits, à votre propre marque et services les qualités de la marque Val de Sioule et en retour, la nourrir de votre propre réussite.



#5 RESTER INFORMÉ

de l'actualité touristique.



#6 CONTRIBUER

par la mutualisation des moyens, à l'économie touristique d'un territoire.

LES ENGAGEMENTS DE LA MARQUE VAL DE SIOULE

Je sollicite l'utilisation de la marque pour une durée de 3 ans (à compter de la date de la signature de la présente charte) et m'engage en tant que partenaire à :

- 1. PARTAGER** les valeurs de la marque et son positionnement
 - En traduisant dès que possible, à la fois dans mes actions et ma promotion, les valeurs de la marque.
 - En intégrant le bloc marque Val de Sioule et les signes identitaires dans mes outils de communication (insertion du logotype sur mes supports imprimés ou internet) – Cf. Charte graphique
- 2. RESPECTER** les préconisations graphiques détaillées dans la charte graphique : ni complément, ni changement de couleur, ni modification topographique et les contraintes d'utilisation de la marque - Cf Conditions Générales d'Utilisation
- 3. ME CONFORMER AUX RÈGLES D'UTILISATION DE LA MARQUE** en fonction de l'action de la marque ou du support de communication utilisé. En tant que partenaire de la marque, je m'interdis une utilisation :
 - Illicite de la marque Val de Sioule devenue incompatible avec les règles et les valeurs initialement acceptées
 - Contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre moral
 - Sur des produits dérivés (sauf dérogation soumise à l'approbation des propriétaires de la marque)

En tant que partenaire de la marque, je m'interdis de céder les droits d'utilisation à un tiers.

Ces règles sont édictées afin de protéger l'ensemble des utilisateurs de la marque du mauvais usage qui pourrait en être fait par certain.

Le comité technique de la marque, ValHorizon, se réserve la possibilité d'en retirer l'autorisation en cas de non respect des clauses.

LU & ACCEPTÉ
Signature :